

## LUNDI 8 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, à laquelle sont présents:

Monsieur Harold Poisson, maire  
Monsieur Éric Bergeron, conseiller  
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller  
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller  
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller  
Madame Alexandra Champagne, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, Monsieur Harold Poisson.

Est également présent Monsieur Marc Lavigne, directeur général ainsi que Madame Julie Roberge, greffière-trésorière.

Madame Cynthia St-Pierre, conseillère se joint à la séance à compter de 19h04.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

8908-0424

Il est proposé par la conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Éric Bergeron, d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 20.1 *Embauche – création d'un poste de chargé de projet*, 20.2 *Achat d'équipements informatiques*, 20.3 *Autorisation dépôt d'un projet au Fonds Régions et Ruralité* et en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

### **Adoption des procès-verbaux du 4 mars et du 11 mars 2024.**

Les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 4 mars 2024 et de la séance ordinaire du 11 mars 2024 ont été transmis au maire et aux membres du Conseil.

8909-0424

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière-trésorière soit dispensée de la lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE

### **Adoption des comptes.**

Sur proposition de la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de mars 2024 tels que déposés au montant total de 144 971.35\$

8910-0424

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, greffière-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Julie Roberge, greffière-trésorière

### **Rapport de l'inspecteur municipal.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné.

8911-0424

ADOPTÉE

**Nomination du maire-suppléant de mai à octobre 2024.**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu unanimement que le conseiller Éric Bergeron soit nommé Maire-suppléant pour les mois de mai à octobre 2024 inclusivement, ainsi qu'à titre de substitut au conseil des maires de la MRC d'Arthabaska.

ADOPTÉE

8912-0424

**Convocation à une séance extraordinaire le lundi 6 mai 2024.**

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu à l'unanimité qu'une séance extraordinaire soit tenue le lundi 6 mai 2024 à 19h00 au Pavillon Formtech au 8, rue Lafrenière, concernant l'octroi du contrat des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et que les Membres du conseil présents renoncent à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

8913-0424

**Dépôt du certificat de registre du règlement d'emprunt no 219-0424 décrétant un emprunt de 6 415 000\$ relatif aux travaux d'eau potable, voirie et réfection du 6<sup>e</sup> rang.**

**CONSIDÉRANT** que le 11 mars 2024, le conseil a adopté le règlement 219-0424 décrétant un emprunt de 6 415 000 \$ relatif aux travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, d'ajout d'une conduite d'égout pluvial et réfection du 6<sup>e</sup> rang;

**CONSIDÉRANT** que le 20 mars 2024, un registre préparé aux fins d'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu au bureau de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement d'emprunt était de 31 et que le nombre de personnes qui se sont inscrites pour demander la tenue de ce scrutin est de 1.

**CONSIDÉRANT** que le règlement d'emprunt no 219-0424 est réputé approuvé par les personnes disponibles habiles à voter;

La greffière-trésorière dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 20 mars 2024 concernant le règlement d'emprunt 219-0424 décrétant un emprunt de 6 415 000\$ relatif aux travaux de renouvellement de conduites d'eau potable, d'ajout d'une conduite d'égout pluvial et réfection du 6<sup>e</sup> rang.

*Le Conseil prend acte du dépôt.*

8914-0424

**Demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité prévoit effectuer des travaux pour l'amélioration de ses routes municipales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu qu'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale soit acheminée au député d'Arthabaska Éric Lefebvre, concernant l'amélioration de notre réseau routier municipal.

ADOPTÉE

8915-0424

**Confirmation d'immeubles non contaminés – Norme SP 3280.**

8916-0424

**CONSIDÉRANT** qu'à compter de l'exercice 2023, les organismes municipaux doivent appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT** que tous les immeubles appartenant à la Municipalité de Saint-Rosaire ont été recensés et analysés;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne possède pas de bâtiment mis hors service ou en changement de vocation;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a aucun indice d'immobilisation présentant un risque de contamination;

**En conséquence**, sur proposition du conseiller Frédéric Champagne appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil approuve la démarche du directeur général et de la greffière-trésorière et confirme qu'aucune immobilisation à risque de contamination n'a été identifiée.

ADOPTÉE

**Contrat de balayage des rues avec l'entreprise 9366-5495 Québec Inc.**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu d'octroyer le contrat pour le balayage des rues à l'entreprise 9366-5495 Québec Inc. pour un taux horaire de 185\$/heure, plus les taxes applicables, le tout pour environ 6 à 8 heures de travail.

8917-0424

ADOPTÉE

**Engagement du personnel du camp de jour.**

Il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que soient engagés madame Cathy Giguère comme coordonnatrice du camp de jour 2024 au même taux horaire qu'au Service d'animation, Dérek Boivin, William St-Pierre, Ilan Grondin, Gabriel Guignard, Alice Garand, et William Desharnais à titre d'animateur, à raison de 15.75\$ de l'heure.

8918-0424

ADOPTÉE

**Location d'espace Food truck - signature d'un bail avec Annie McMahon.**

**ATTENDU** que Mme Annie McMahon, propriétaire du food truck « Chopper Burger » désire renouveler le contrat de location d'espace au 202, 6<sup>e</sup> rang, au montant de 125\$/mois, pour opérer son commerce de restauration rapide;

8919-0424

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer avec Madame Annie McMahon, un contrat de location d'espace pour disposer temporairement un food truck sur le terrain appartenant à la municipalité au 202, 6<sup>e</sup> rang.

ADOPTÉE

**Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2024.**

**ATTENDU QUE** la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

8920-0424

**ATTENDU QUE** les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Rosaire serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

**ATTENDU QU'**il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Cynthia St-Pierre, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu que le Conseil municipal de Saint-Rosaire proclame par la présente que la semaine du 14 au 20 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2024.

ADOPTÉE

**Autorisation de décaissement no2 – Contrat avec Abriart inc.**

**ATTENDU** la réception du décompte progressif n°2 d'un montant de 12 718.82 \$ (taxes incluses) ;

8921-0424

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia Saint-Pierre et résolu unanimement D'AUTORISER le paiement de la somme de 12 718.82 \$ (taxes incluses) à la compagnie *Abriart inc.* à même le règlement d'emprunt numéro 210-0423 approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

**Demande de rencontre auprès de Sogetel.**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Rosaire a signé un contrat avec l'entreprise Sogetel en 2017 afin de déployer la fibre optique sur le territoire de la municipalité;

8922-0424

**ATTENDU** que plusieurs citoyens se plaignent du coût de leur facture de services auprès de Sogetel;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'examiner et améliorer la compréhension des différents tarifs résidentiels avec les représentants de Sogetel;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement de solliciter une rencontre avec les dirigeants de Sogetel Inc. afin de pouvoir établir des stratégies positives.

ADOPTÉE

**Embauche – création d'un poste de chargée de projets.**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire entreprendre les démarches pour élaborer la politique Municipalité amie des Aînés (MADA) et la politique Municipalité amie des enfants (MAE);

8923-0424

**CONSIDÉRANT** que ces politiques nous permettront d'obtenir des subventions pour divers projets ;

**CONSIDÉRANT** qu'il manque du personnel pour réaliser ces démarches et plusieurs autres tâches;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer un poste de chargée de projets ;

**CONSIDÉRANT** que Mme Nancy Boivin, ancienne employée de la municipalité possède déjà plusieurs connaissances dans le domaine municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard ET RÉSOLU que Mme Nancy Boivin soit nommée au poste de chargée de projets à compter de mai 2024 et qu'un contrat de travail préalablement approuvé par les membres du conseil municipal soit signé avant l'entrée en fonction de Mme Boivin.

ADOPTÉE

**Achat d'équipements informatiques**

Il est proposé par le conseiller Éric Bergeron, appuyé par la conseillère Cynthia St-Pierre et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à faire l'achat d'équipements informatiques tels que : tour, portables, écrans et bras télescopiques.

8924-0424

ADOPTÉE

**Autorisation dépôt d'un projet au Fonds Régions Ruralité (FRR).**

**CONSIDÉRANT** le programme Fonds Régions Ruralité (FRR) de la MRC d'Arthabaska ;

8925-0424

**CONSIDÉRANT** que le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Rosaire désire aménager un panneau d'affichage électronique au cœur du village;

**CONSIDÉRANT** que les dépenses admissibles inhérentes au projet déposé serviront pour communiquer, promouvoir les services et informer les citoyens;

**CONSIDÉRANT** que des sommes sont disponibles dans le cadre de Fonds Régions et ruralité sous l'axe Destination 2025 de la MRC d'Arthabaska;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne et résolu unanimement d'autoriser Marc Lavigne, directeur général, à soumettre une demande d'aide financière au montant de 46 284 \$ dans le cadre du programme de Fonds Régions Ruralité (FRR).

ET d'autoriser le directeur général à signer tous les documents relatifs à ce projet.

ADOPTÉE

**Levée de la séance.**

Le conseiller Éric Bergeron propose, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne de lever la séance à 19h56.

8926-0424

---

Harold Poisson,  
Maire

---

Julie Roberge,  
Greffière-trésorière